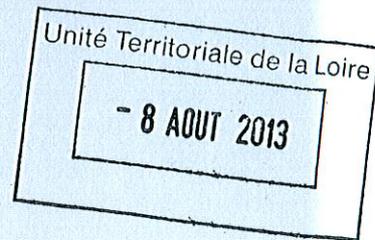




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFÈTE DE LA LOIRE



SOUS PREFECTURE DE ROANNE

BUREAU DES LIBERTES
ET DE LA SECURITE PUBLIQUES
Section de la Sécurité et des autorisations administratives

Affaire suivie par Mme Lacourtblaise
Courriel sous-prefecture-de-roanne@loire.pref.gouv.fr
Téléphone 04 77 23 64 64
Télécopie 04 77 71 42 78

**Arrêté modificatif UDR n° 167/2013
Portant sur l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 30/2012 du 19 mars 2012**

La préfète de la Loire
Chevalier de la légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU le code de la défense notamment ses articles L.2352-1, L.2353-1, R.2352-81 à R.2352-87, relatifs aux produits explosifs à usage civil ;
- VU les arrêtés ministériels du 3 mars 1982 relatifs au marquage et à l'identification des produits explosifs, à leur modalité d'acquisition, au contrôle de leur circulation et de leur usage normal ;
- VU la circulaire interministérielle du 9 novembre 1982 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 30/2012 en date du 19 mars 2012 autorisant, pour une durée de 5 ans, la SAS ENTREPRISE CHARRIERE à utiliser des explosifs dès réception dans sa carrière située sur les territoires des communes de Champoly lieu dit « Chivet » et Les Salles lieu dit « Les Gouttes », pour l'exécution de travaux d'abattage de roches massives en carrière ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 08 janvier 2013 portant changement d'exploitant, et autorisant la société CARRIERES CONCASSAGE DU ROANNAIS dont le siège social est situé lieu dit « La Mure » 42260 Bully, à exploiter la carrière située sur le territoire des communes de Champoly lieu dit « Chivet », et Les Salles lieu dit « Les Gouttes », en lieu et place de la SAS ENTREPRISE CHARRIERE ;
- VU l'arrêté préfectoral en date du 06 juin 2013 portant délégation de signature à M. Jérôme DECOURS, sous-préfet de Roanne, notamment son article 3 ;
- VU la demande du 11 février 2013, par laquelle Monsieur Sébastien MASCLET, directeur de production de la société CARRIERES CONCASSAGE DU ROANNAIS, sollicite la modification de l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 30/2012 du 19 mars 2012 ;

ARRETE

Article 1 : L'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 30/2012 en date du 19 mars 2012 est modifié ainsi qu'il suit :

La société CARRIERES CONCASSAGE DU ROANNAIS dont le siège social est situé lieu dit « La Mure » 42 Bully, est autorisée pour une durée de 5 ans, à utiliser des explosifs dès réception dans la carrière située sur les territoires des communes de Champoly lieu dit « Chivet » et Les Salles lieu dit « Les Gouttes », pour l'exécution de travaux d'abattage de roches massives en carrière ;

1/2

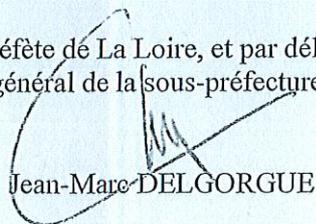
Article 2: Les articles 2 à 15 de l'arrêté préfectoral n° 30/2012 du 19 mars 2012 sont inchangés.

Article 3 : Le sous-préfet de Roanne, le chef d'escadron, commandant la compagnie de gendarmerie de Roanne, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Rhône Alpes – U.T Loire et les Maires Champoly et Les Salles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera remise à :

- M. Sébastien MASCRET, directeur de production de la société CARRIERES CONCASSAGE DU ROANNAIS,
- M. le sous-préfet de Montbrison,
- M. le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du Travail et de l'Emploi – U.T. Loire.

Roanne, le 26 juillet 2013

pour la préfète de La Loire, et par délégation,
le secrétaire général de la sous-préfecture de Roanne


Jean-Marc DELGORGUE



Direction de la Réglementation
des Libertés Publiques et de l'Environnement
Bureau de la Nationalité et des Etrangers

CERTIFICAT D'ACQUISITION

Cette autorisation peut être retirée à tout moment sans mise en demeure ni préavis
(décret n° 81-972 du 21 octobre 1971 – arrêté ministériel du 3 mars 1982)
Elle tient lieu d'autorisation de transport pour le demandeur

I. – A REMPLIR PAR LE DEMANDEUR :

NOM et Prénom (ou raison sociale) : **CARRIERE CONCASSAGE ROANNAIS.....**

Domicile ou siège social : **Lieu-dit LAMURE – 42260 BULLY**

Signataire (1)

NOM et Prénoms... **MASCLET Sébastien**
Qualité : **DIRECTEUR D'EXPLOITATION**
Domicile :... **13 Rue de Pont à Mousson – 03200 - VICHY**

Titre permettant de solliciter le certificat (2)

Autorisation d'utiliser des explosifs dès réception : *no. 3012012 du 19 mars 2012, modifié par arrêté n° 1671/2013 du 25/07/2013*
Habilitation à exploiter un dépôt (3) :
Habilitation à exploiter un débit (3) :
Acceptation à prendre les explosifs en consignation :

Caractéristiques des produits explosifs :

Classification (4) : **1.1 D.....**
Quantité (s) maximale(s) pouvant être acquise (s) en une seule fois : **3000 Kg D'explosifs.....**
Quantité (s) maximale(s) pouvant être acquise (s) au cours de l'année (5) : **45 tonnes d'explosifs.....**
Usage projeté (6) : **Extraction de matériaux de la carrière de Champoly-Les Salles.....**

► DATE

16/01/2013

► SIGNATURE ET CACHET DU DEMANDEUR

CARRIERE CONCASSAGE ROANNAIS
SAS au capital de 60 000 Euros
Clavellières - 42260 BULLY
Tél. : 04.77.65.27.30 / Fax. : 04.77.65.27.35
Siège administratif : 63170 AUBIERE
Siège social : 42260 BULLY
RCS 400 739 868

Pour le Sous-Préfet de ROANNE
en par délégation,
Le Secrétaire Général

Jean-Marc DELGORGUE

II. – A remplir par la Préfecture

Autorisation accordée le: **26 JUIL. 2013**

~~Autorisation refusée le:~~

► **Autorisation valable jusqu'au: 25 JUIL. 2014**
(validité maximum un an)

1) à remplir seulement si le demandeur est une personne morale- (2) indiquer les références du titre justificatif (3) il peut s'agir éventuellement de celle du consignataire (4) classe de conservation (5) formule à utiliser uniquement lorsque le type d'exploitation ne permet pas de définir la quantité maximale à acquérir en une seule fois (6) à remplir seulement si le demandeur présente une acceptation à prendre les explosifs en consignation

